

De la commune

**SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Séance du

**24 Juillet 2015**

**Nombre de conseillers**

<b>Membres</b>	<b>11</b>
<b>Présents</b>	<b>09</b>
<b>Représentés</b>	<b>01</b>
<b>Votants</b>	<b>10</b>
<b>Exprimés</b>	<b>10</b>
<b>Pour</b>	<b>10</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet à **20 heures**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

**Étaient présents** : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, , M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Pascal REDON, Mme Michèle TIXIER GALLAND, M. Frédéric DUPLEIX.

**Absents/excusés** : M. Julien MOURLON a donné pouvoir a Monsieur Alain BUJADOUX, M. Rodolphe MARTIN

**Date de convocation** : 16 juillet 2015

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

***Objet : Demande au SDEC d'une étude gratuite pour l'installation de panneaux photovoltaïques***

Le SDEC, dans le cadre du programme animation énergie, accompagne les collectivités qui le souhaitent, dans leur projet d'installation de panneaux photovoltaïque.

Le SDEC, qui est venu sur place afin d'étudier les possibilités sur la Commune, a estimé appropriée l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier loué à CODECHAMP. Il propose d'effectuer une étude gratuite afin d'étudier la faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande au SDEC d'une étude gratuite en vue d'une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier
- Souligne que cette demande ne préjuge en rien de la décision que le Conseil prendra ultérieurement pour équiper ou non le toit du bâtiment.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme

**Le Maire,**

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous Préfecture d'AUBUSSON le..... et publication ou notification du.....

**Alain BUJADOUX**